

Rapport de la Commission de la bibliothèque de l'année 2018

Membres.

A la fin de l'année 2018, la Commission de la Bibliothèque comportait 8 personnes. Nous avons la chance de pouvoir compter sur la disponibilité de nos bibliothécaires actifs pour la plupart depuis des décennies.

En effet, en 2018, nous avons une nouvelle recrue, Dorien Kruithof, cheffe de course et donc apportant à la bibliothèque ses grandes connaissances de la montagne.

Christian Hubert est président et Catherine Strahm assure le secrétariat. Elle est également membre romande de la Commission de la Bibliothèque centrale du Club Alpin à Zurich.

Organisation

Comme la grande salle est moins fréquentée le vendredi soir, une seule personne est de garde.

La commission a participé aux soirées d'introduction pour les nouveaux membres et profité de présenter la bibliothèque à cette occasion. Cette participation est un succès et plusieurs membres ont visité la bibliothèque à cette occasion.

Le site www.geo.admin.ch/internet/geoportal est à disposition sur le PC des membres de la Bibliothèque.

Notre collection de cartes topographiques est cependant toujours complétée et renouvelée selon les parutions récentes.

Nous sommes abonnés à trois revues : Montagnes Magazine, Vertical et Rando-CH.

Soirée récréative

La soirée récréative du mois de mars traditionnellement organisée par la Commission de la Bibliothèque a rencontré un franc succès avec la présentation du film de Mr Vincent Chabloz, « Premières loges » sur l'éveil de la nature au printemps dans la forêt.

Nous vous rappelons que la Bibliothèque est ouverte aux prêts tous les vendredi soir de 19h45 à 21h15. Un(e) bibliothécaire est à votre disposition et essaie de vous assister au mieux et de répondre à vos désirs.

La bibliothèque dispose également de tables de lecture, entre autres pour la consultation des cartes. Sans boisson cela va de soi.

Les topos sont prêtés pour 2 semaines et les livres pour 1 mois. Les cartes topographiques peuvent être consultées sur place.

Les délais dépassés sont passibles d'une amende de 1.- Fr par semaine, afin de sensibiliser les emprunteurs au fait que d'autres personnes peuvent être aussi demandeurs et les amendes, servent à compléter le financement d'achat de livres ou cartes. Pour votre plaisir !

Une photocopieuse et un ordinateur (accès WiFi) est à disposition des membres.

Un grand merci à tous les membres de la Commission de la bibliothèque pour la bonne entente qui y règne et la collaboration de chacun.

Lausanne, le 3 février 2019,

Le Président : Christian Hubert

La secrétaire : Catherine Strahm